

## Figure de prêtre

Pierre-Eucher Théorêt

Volume 12, Number 3, décembre 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301921ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301921ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Théorêt, P.-E. (1958). Figure de prêtre. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 12(3), 387–406. <https://doi.org/10.7202/301921ar>

## FIGURE DE PRÊTRE \*

*Le démembrement de la paroisse Notre-Dame. La Comédie Infernale. « Cette Eglise Romaine à laquelle nous sommes unis du fond de nos entrailles ». — « Le Programme Catholique ». Directives de l'évêque aux fidèles. En communion de pensée avec son évêque. « Partisan de l'Eglise Catholique ». — Libéralisme catholique et libéralisme politique. Mgr Conroy et Wilfrid Laurier. Bref de Pie IX à Mgr Laflèche. Droit d'appel à Rome. — Pour une université catholique à Montréal, indépendante de Laval. Supplique à Léon XIII. « Du consentement de Mgr notre évêque ».*

Tant à Boucherville qu'à Saint-Henri, M. Lussier a été le bon pasteur qui donne et qui se donne. Son zèle pour le salut des âmes, pour la gloire de Dieu et de la Sainte Église, ne s'est jamais démenti. Même dans les luttes auxquelles il devait prendre part et auxquelles Mgr Bourget et M. Pépin avaient voulu le préparer par ses études en droit canonique, c'est toujours ce même zèle de la gloire de Dieu et de la Sainte Église de Dieu qui anime M. Lussier.

A moins de se placer dans le climat de l'époque, on ne peut qu'éprouver un profond étonnement de voir des évêques aussi éminents que Mgr Taschereau, de Québec, d'une part, et d'autre part, Mgr Bourget, de Montréal, et Mgr Laflèche, de Trois-Rivières, engagés sur le plan politique et opposés sur des questions de la plus grave importance. Leurs clergés respectifs partagent leurs manières de voir et leur ardeur. Les deux camps comprennent des hommes, prêtres et laïcs, d'une dignité au-dessus de tout soupçon. Surtout les chefs sont remarquables. Mgr Taschereau possède une intelligence supérieure. Les évêques de Montréal et de Trois-Rivières, qui jouissent déjà d'une vaste réputation de sainteté, combattent pour le bien des âmes avec une pureté d'intention incontestable. Ils représentent le groupe ultramontain et ils appuient, en politique, l'élément conservateur.

---

\* Chapitre extrait d'une biographie qui paraîtra prochainement sous le titre: *Le bon monsieur Lussier*.

L'archevêque de Québec accorde son support aux politiciens dits « libéraux ». Dans les deux camps, il se trouve des hommes à qui l'on peut reprocher des extravagances de langage. Mais il est périlleux, encore aujourd'hui, de trancher le débat d'un mot et de condamner en bloc l'un ou l'autre groupe.<sup>1</sup>

\* \* \*

L'une des difficultés les plus pénibles qui traînait depuis le plus grand nombre d'années lors du retour de M. Lussier au Canada, en 1871, et qui opposait, non seulement les Sulpiciens et Mgr Bourget, mais aussi l'évêque de Montréal et l'archevêque de Québec, était la question du démembrement de la paroisse de Notre-Dame. M. Lussier connaissait à fond ce problème pour l'avoir plaidé devant les Congrégations Romaines. Il savait les intrigues du chef politique, Georges-Étienne Cartier, ancien élève de Saint-Sulpice, et dont les associés représentaient le Séminaire devant les tribunaux. C'est à cause de son influence que le gouvernement provincial de M. Chauveau hésitait à reconnaître aux nouvelles paroisses le droit de tenir les registres de l'état-civil.<sup>2</sup> Et le « Code des Curés », du juge Beaudry, avait aussi été inspiré par Cartier.

L'affaire traînait depuis des années quand l'intervention de Mgr Taschereau à Rome fit émettre, le 30 juillet 1872, un décret qui réduisait au rang de succursales de Notre-Dame les paroisses érigées par Mgr Bourget dans la ville et la banlieue de Montréal. En novembre de la même année, « les Sulpiciens, mécontents contre Mgr Bourget (qui imposait certaines formes à leurs requêtes aux Cours pour obtenir des registres), se plaignirent à Mgr Taschereau. Le plus résolu de ces Sulpiciens était l'abbé

<sup>1</sup> « Qui aujourd'hui ne trouve pas ridicules et malhonnêtes les ultramontains de 1875, appelés plus familièrement les *Castors*, qui appliquaient aux libéraux de Laurier et de Mercier les condamnations doctrinales portées en France contre le libéralisme catholique ! » Bruno Lafleur (dans *Introduction*, p. 18, à *L'appel de la race*, du chanoine Lionel Groulx, 5<sup>e</sup> édition, 1956, Fides, Montréal).

<sup>2</sup> Ce sera le mérite de l'honorable Charles-Eugène Boucher de Boucherville, premier ministre en 1876, d'avoir renversé l'opposition et d'avoir reconnu l'autonomie, au point de vue civil, des onze nouvelles paroisses, en leur accordant le droit de tenir les registres de l'état-civil.

Patrick Dowd, curé de Saint-Patrice, la paroisse irlandaise de Montréal. L'archevêque de Québec cita le doyen des évêques à comparaître devant lui. Mais Mgr Bourget récusait ce tribunal, et les Sulpiciens durent porter l'affaire devant le Saint-Siège ».<sup>3</sup> Le 13 mars 1873, l'évêque de Montréal gagnait définitivement la partie en Cour de Rome. Un décret de la Sacrée Congrégation rétablissait à leur rang les paroisses canoniques érigées par Mgr Bourget.

Tous ces démêlés, où les intrigues de la politique tenaient une trop grande place, fournirent à un jeune écrivain de talent le sujet d'un impressionnant travail de combat: *La Comédie Infernale*.

L'auteur était Alphonse Villeneuve, élève des Sulpiciens, et instituteur à la maîtrise Saint-Pierre, de Montréal. Il devait être ordonné prêtre par Mgr Bourget à l'âge de trente ans. Il viendra plus d'une fois à Boucherville, sur l'invitation de M. Lussier, donner des sermons de circonstance ou des prédications de retraite aux membres de la Congrégation de Saint-Joseph.

Or, à l'automne de 1872, l'abbé Villeneuve, dont l'ouvrage suscite ou le plus vif enthousiasme ou les pires colères, suivant les camps où il tombe, soumet son travail au jugement de M. Lussier. De la longue lettre d'éloges de celui-ci (elle est datée de Boucherville, le 9 novembre 1872), deux points frappent l'attention.

En premier lieu, les motifs qui expliquent les félicitations sont plus importants que les félicitations elles-mêmes. « C'est une œuvre de foi, de courage et de charité, écrit-il, et, en la livrant au public, vous avez soulagé la conscience de bien des catholiques et surtout celle du clergé et du diocèse, qui, à l'exception de cinq ou six esprits imbus d'idées gallicanes, a applaudi à votre courageux amour de la vérité que vous avez si vaillamment défendue. Le clergé de Montréal, en effet, souffrait de voir certains hommes semer, dans la population, d'indignes préjugés contre son digne et saint évêque. Il était profondément blessé en entendant appeler son premier Pasteur, voleur, persécuteur. Vous

<sup>3</sup> Voir le *Nouveau-Monde*, 27 novembre 1872, cité par Rumilly, dans *Histoire de la Province de Québec*, Sir G.-E. Cartier, I: 212-213.

avez victorieusement réfuté ces infâmes calomnies. Vous avez démontré, ce que les hommes instruits savaient déjà, que la persécution ne vient pas de l'évêque de Montréal... »

Mais l'enthousiasme de M. Lussier pour la réputation de Mgr Bourget et la joie qu'il éprouve de voir l'abbé Villeneuve venger cette réputation, ne le portent pas à prononcer un jugement *ex cathedra*. D'avance — et c'est le principal point à retenir dans sa lettre — il soumet son appréciation à la seule autorité infaillible en matière doctrinale, celle de Rome. « On me dit, ajoute-t-il, que *la Comédie Infernale* est dénoncée à Rome comme un mauvais livre. Cela ne m'étonne pas. Car des hommes qui ont condamné « le Programme Catholique » devaient nécessairement trouver fort répréhensible un ouvrage qui en est une éclatante justification.

Aussi, j'espère que si, à Rome, on examine *la Comédie Infernale*, on ne pourra que la noter favorablement.

Au reste, quel que soit le jugement que porte la Cour de Rome, nous sommes de ceux qui se font gloire de se soumettre sans réticence aucune à toutes les décisions de cette Église Romaine à laquelle nous sommes unis du fond de nos entrailles ».<sup>4</sup>

Les historiens de la Compagnie de Saint-Sulpice de Montréal, de leur côté, portent le jugement le plus sévère sur cette œuvre. M. Henri Gauthier, p.s.s., auteur de *Sulpitiana*, traite l'auteur d'« illuminé ». Mgr Olivier Maurault, p.s.s., p.a., écrit : « une *Comédie Infernale*, drame en cinq actes de 600 pages... » et signale : « Son énorme pamphlet contre la Compagnie de Saint-Sulpice de Montréal fut censuré par l'assemblée des évêques en 1872 et condamné par le Saint-Office, à Rome, en 1873 et 1875. »<sup>5</sup>

Avec une admirable soumission de pensée et de jugement, M. Lussier avait souscrit d'avance au verdict de l'autorité pontificale : « Quel que soit le jugement de la Cour de Rome, nous sommes de ceux qui se font gloire de se soumettre sans réticence aucune à toutes les décisions de cette Église Romaine à laquelle nous sommes unis du fond de nos entrailles. » Cette soumission

<sup>4</sup> Archives de la Chancellerie, Archevêché de Montréal.

<sup>5</sup> *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, dans *Le Séminaire*, (mars 1957) vol. XXII, N° 1 : 28. Grand Séminaire de Montréal.

est d'autant plus admirable que M. Lussier avait chaleureusement applaudi à la vigueur et à l'opportunité de *la Comédie Infernale*.

Quant à l'auteur, l'abbé Alphonse Villeneuve, on le verra, plus tard, participer aux principaux congrès catholiques de l'Europe, donner des séries de conférences à la Bonne Presse, de Paris, au Palais Barberini, de Rome, et même prêcher le carême à Sainte-Marie-des-Anges, dans la Ville Éternelle. Durant les quinze dernières années de sa vie, il sera curé de la paroisse de l'Assomption, à Albany, N.Y. Il mourra à Montréal, à l'hospice Auclair, le 23 mars 1898, et sera inhumé dans la crypte de l'église de Saint-Henri de la même ville.<sup>6</sup>

\* \* \*

Le « Programme Catholique », dont il est question dans la lettre à l'abbé Villeneuve, publié avec la chaude approbation de Mgr Laflèche et de Mgr Bourget le 20 avril 1871, soit quelques semaines avant le retour de Rome de M. Lussier, était une adhésion de principe au parti conservateur.

Le 19 février précédent, les Zouaves Pontificaux avaient célébré le troisième anniversaire du grand départ et avaient fondé une association, l'Union Allet, en souvenir du colonel de leur régiment. D'autre part, un groupe de journalistes et d'avocats éminents manifestèrent le même idéal de servir l'Église sans réticence et d'assurer sa primauté sur l'État. Inquiets du danger représenté par l'Institut Canadien, dont ils croyaient déceler l'esprit chez les libéraux, et du gallicanisme de Georges-Étienne Cartier, ils voulaient un parti conservateur puissant, le seul qui offre des garanties sérieuses aux intérêts religieux. Et, pour obtenir des lois en harmonie avec les doctrines de l'Église catholique romaine, ils demandaient aux électeurs de n'accorder leurs suffrages qu'à ceux qui veulent se conformer entièrement aux enseignements de l'Église relativement à ces matières.<sup>7</sup>

Alors que l'Archevêque de Québec signalait « le grave inconvénient (du « Programme Catholique ») d'avoir été formulé en

<sup>6</sup> Abbé J.-B.-A. Allaire, *Le clergé canadien-français*, (Montréal, 1910), IV: 375.

<sup>7</sup> Rumilly, *Mgr Laflèche et son temps*, (Montréal, 1945), 65.

dehors de toute participation de l'épiscopat », et engageait les évêques de Saint-Hyacinthe et de Rimouski à le suivre, Mgr Bourget écrivait le 6 juin 1871 : « Je m'attache à ce principe parce que j'y vois le salut de ma chère patrie qui ne sera véritablement libre qu'en autant que la liberté de l'Église y sera respectée avec tous les droits qui seront assurés et garantis. »<sup>8</sup> Entendons, par là, comme il est dit dans le « Programme Catholique », les lois sur le mariage, sur l'éducation, sur l'érection des paroisses et sur les registres d'état-civil. Mgr Laflèche s'exprimait dans le même sens.

« D'excellents catholiques, note M. Rumilly, pensèrent que le Programme allait trop loin, et risquait de provoquer, en représailles, la publication d'un Programme protestant. »<sup>9</sup>

Nous n'avons pas à examiner ici l'orthodoxie ou l'opportunité de ce « Programme Catholique ». Mais il est facile de deviner l'attitude que devait adopter M. Lussier, sur ce point, en rentrant dans son diocèse. Lui, l'aumônier des Zouaves Pontificaux, plus romain que tous les Zouaves ensemble, comme il est heureux de les retrouver. Leurs sentiments et leur dévouement de fils aimants de la Sainte Église, il en est animé autant et plus qu'eux. La simple vue des zouaves lui rappelle Rome. A la seule pensée de Rome, son cœur palpite, sa voix vibre. Et l'évêque de Montréal, il lui porte autant de vénération et d'attachement qu'à l'immortel Pie IX. Car, pour lui, l'Évêque, c'est le Pape; le Pape, c'est le Christ; et le Christ, c'est Dieu. Par conséquent, il n'est nullement question pour M. Lussier de disséquer ou d'examiner en canoniste les termes du « Programme Catholique ». Parce que Mgr Bourget le préconise, l'approuve et s'y attache, M. Lussier, comme son évêque, y adhère sans hésitation, sans réticence aucune, de tout son cœur.

Ce n'est pas à dire que le Desservant de Boucherville prêchera le « Programme Catholique » au lieu du *Credo*. Le ministère spirituel sera sa préoccupation dominante. Mais quand vient pour le peuple le moment de désigner ses représentants au parle-

<sup>8</sup> *Ibid.*, 67.

<sup>9</sup> *Ibid.*, 66.

ment, M. Lussier se conforme entièrement aux directives de son évêque et indique clairement à ses fidèles l'attitude qu'ils doivent adopter comme électeurs. La crainte de déplaire aux autres candidats et à leurs groupes ne le fait nullement hésiter. Il s'agit, dans son esprit comme dans la pensée de Mgr Bourget, d'assurer le plus grand bien de l'Église et de la patrie.

Or, les élections de janvier 1876 devaient se dérouler dans des circonstances assez difficiles et fournir à M. Lussier l'occasion de prouver sa fidélité.

Déjà, avant les élections fédérales de janvier 1874, Mgr Bourget avait publié une Lettre circulaire pour recommander le choix des « vrais programmistes ». Après avoir mis ses fidèles en garde contre les excès de l'intempérance, l'achat des votes, les mensonges de la cabale, il leur faisait remarquer qu'ils ont soin de choisir eux-mêmes leurs avocats, leurs notaires ou leurs médecins, quand ils doivent recourir à leurs services. « Pourquoi, ajoutait-il, ne pourriez-vous pas choisir de même vos représentants, chargés de protéger dans les Chambres vos libertés religieuses aussi bien que vos intérêts matériels ?... Rendez-vous donc attentifs à tout ce que vous diront vos pasteurs des qualités que vous devez trouver dans vos représentants. »<sup>10</sup>

Au surplus, à la suite de l'affaire Guibord (procès pour refus de sépulture ecclésiastique à un excommunié de l'Institut Canadien), de la propagande de l'apostat Chiniqy, et des procès pour influence indue, tous les évêques, y compris l'archevêque de Québec, se rallièrent à ceux de Montréal et de Trois-Rivières pour signer et publier, le 22 septembre 1875, une Lettre pastorale collective. Elle flétrissait l'erreur de ceux qui « répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique, qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques, que le Clergé n'a de fonction à remplir qu'à l'église et à la sacristie, et que le peuple doit, en politique, pratiquer l'indépendance morale ».<sup>11</sup> Le Mandement se terminait en recommandant la méfiance à l'égard du libéralisme catholique.

---

<sup>10</sup> *Lettres de Mgr Bourget*, Chancellerie de l'Archevêché de Montréal.

<sup>11</sup> Cité par Rumilly, *op. cit.*, 95.

Mgr Taschereau, de Québec, qui devait regretter toute sa vie d'avoir signé cette Pastorale, avait consenti à condition qu'on n'y soulève pas cet autre grave problème de l'Université Laval qui opposait Montréal et Québec, et qui devait traîner encore longtemps. Mais, en fait, cette lettre portait la signature de tous les évêques et constituait un document très puissant. C'était une adhésion implicite de tout l'épiscopat aux principaux principes du « Programme Catholique ».

Or, quelques semaines avant les élections du 22 janvier 1876, des murmures se font entendre dans l'église de Boucherville pendant que M. Lussier donne lecture de la Lettre pastorale de Mgr Bourget indiquant aux fidèles leurs devoirs de citoyens et d'électeurs catholiques.

Par prudence, M. Lussier avait écrit le texte des commentaires dont il accompagnait cette lecture. Il se rend auprès de son évêque lui faire rapport, lui soumettre son texte, solliciter ses directives. « Vous avez bien fait », de conclure Mgr Bourget. — « Maintenant, que me reste-t-il à faire ? » — « Vous lirez la Lettre des évêques ». — « Mais, Monseigneur, je crains de faire murmurer quelques paroissiens ». — « Il ne faut pas craindre de dire la vérité, réplique le saint Évêque. En voulant être trop prudent, on se compromet. Il faut dire la vérité. Quand le peuple la connaît, il l'aimera. »<sup>12</sup>

La lecture de la Lettre collective du 22 septembre 1875 produisit, à Boucherville comme ailleurs, une consternation profonde chez les libéraux. Ils n'attendirent pas la défaite électorale pour protester vigoureusement. Des murmures éclatèrent dans l'église. Les journaux libéraux prirent M. Lussier à parti, l'accusant d'avoir lu tout autre chose que la Lettre des évêques. Mais le *Nouveau-Monde*, le journal des ultramontains, pouvait publier, peu après, grâce au texte de M. Lussier dont l'exactitude était certifiée par son vicaire, un vigoureux et irréfutable démenti à pareille accusation.

M. Lussier n'attendit pas pour consulter de nouveau son évêque. Dès le lundi matin, il lui adresse la lettre suivante :

<sup>12</sup> Archives du Collège Sainte-Marie, Montréal, M.O. 2<sup>e</sup> partie, Nos 89 et 91.

Boucherville, 3 janvier 1876

Monseigneur,

Suivant ce que Votre Grandeur m'a recommandé vendredi, j'ai lu hier, au grand dépit de quelques paroissiens, la Lettre collective des évêques du 22 septembre dernier.

Après l'office, deux paroissiens sont allés trouver Monsieur Pépin pour se plaindre de ce que je parlais trop de politique en chaire. D'autres se sont plaints des explications que j'ai données disant qu'elles n'étaient pas exactes. Je vous envoie, par la présente, les commentaires dont j'ai cru devoir accompagner la lecture de la Lettre susdite.

De plus, comme M. le docteur Fortier, qui a parlé hier après les Vêpres, a déclaré qu'il est rouge et libéral, ajoutant « libéral modéré », je prie Votre Grandeur de me dire s'il ne serait pas à propos de relever ceci.

Je comprends, Monseigneur, que c'est vous déranger beaucoup. S'il n'y avait pas une cause sacrée en jeu, je ne me permettrais pas de vous donner tant de trouble. Au reste, Monseigneur, si vous jugez à propos de ne pas répondre, je m'en tiendrai à ce que j'ai dit dimanche, à moins que j'aie dit quelque chose qui ne soit pas conforme à la doctrine. Dans ce cas-là, je me rétracterai avec bonheur.

Veillez, Monseigneur, me pardonner et me croire,

de Votre Grandeur,

avec un dévouement parfait, l'indigne enfant

(signé) P. E. LUSSIER, prêtre <sup>13</sup>

Le desservant avait commencé ainsi ses commentaires : « Mes chers Frères, Avant de commencer, je dois vous déclarer que, dans tout ce que je vais vous dire, je ne suis animé que du désir de glorifier Dieu, de défendre la vérité, et de procurer le bien de vos âmes. Je vous parlerai franchement, sans peur, parce que je vous parle avec amour pour vos âmes et que la charité chasse la crainte. Le Dieu qui doit me juger et qui vous jugera vous aussi me justifiera, un jour, aux yeux de ceux qui verraient

<sup>13</sup> *Ibid.*

dans mes paroles autre chose que l'intérêt que je vous porte. Afin qu'on ne dénature pas mes paroles, j'ai écrit ce que je vais vous dire... »<sup>14</sup>

Or, cet excellent prêtre qui, après avoir parlé avec conviction, se déclare disposé à faire, si son évêque le suggère, une rétractation publique, et à la faire « avec bonheur », reçoit de celui-ci, dès le lendemain, la lettre suivante :

Montréal, le 4 janvier 1876

Monsieur,

Je vous renvoie le présent écrit en vous déclarant qu'il contient les bons principes que doit prêcher tout prêtre à qui l'évêque confie l'important ministère de l'instruction et que doit croire tout peuple catholique obligé de se conformer à l'enseignement de l'Église. Notre Saint-Père le Pape et, après lui, l'archevêque et les évêques de cette province, ayant jugé et déclaré que le libéralisme catholique devait être abhorré comme la peste sans aucune distinction, il n'est permis à aucun catholique de se proclamer « libéral modéré », et, par conséquent, ce libéral modéré ne peut être élu par des catholiques.

En foi de quoi j'ai signé pour faire valoir ce que de droit

(Signé) † IGNACE  
évêque de Montréal<sup>15</sup>

Le dimanche suivant, sans aucune morgue, mais avec autant de charité que de sérénité de conscience, M. Lussier donne de nouvelles explications à ses paroissiens. Il les met au courant des précautions qu'il a prises et des démarches qu'il s'est imposées pour être certain de ne leur parler que selon l'esprit de son évêque, c'est-à-dire de l'Église. Et, avant de leur donner lecture de sa lettre et de la réponse de Mgr Bourget, il termine ainsi ses remarques : « On dit que je suis partisan. Oui, je suis partisan et partisan enthousiaste de la vérité, partisan de l'Église Catholique, partisan de sa doctrine, partisan de vos intérêts, de votre honneur, partisan du peuple. Oui, je suis du peuple, et je m'en

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

glorifie. Je vis parmi le peuple, et je m'en glorifie. Je vis du peuple, et je m'en glorifie. Mais je vis aussi pour le peuple, et c'est mon bonheur, c'est ma gloire, et c'est aussi le sujet de toutes mes espérances. Voilà comme je suis partisan. On dit que je n'aurais pas dû aller trouver Monseigneur. Singulier reproche que celui-là. Reprocher à un enfant d'aller trouver son père pour lui demander conseil dans une circonstance difficile ! Si c'est un crime que j'ai fait, j'en suis si peu repentant que je suis retombé le lendemain même à peu près dans le même péché, car j'ai écrit à Monseigneur la lettre suivante...<sup>16</sup>

\* \* \*

Le mécontentement des politiciens, les récriminations des Messieurs de Saint-Sulpice,<sup>17</sup> le grave différend (que nous verrons bientôt) entre l'Archevêque de Québec et Mgr Bourget au sujet de l'Université Laval, se transposaient, en cour de Rome, par des consultations, des requêtes et des contre-requêtes. Outre les nombreux voyages à Rome des évêques, de leurs envoyés, ou des hommes de la politique, outre les plaidoiries complexes qu'ils allaient présenter aux cardinaux des Congrégations romaines, celles-ci recevaient, presque chaque jour, de prêtres ou de laïcs zélés, des mises en garde avec, à l'appui, une liasse de découpures de journaux. « La catholique Province de Québec, note avec humour M. Rumilly, donnait à la Cour de Rome plus de mal que tout le reste de la chrétienté. »<sup>18</sup> C'est, au moins, un bel hommage de l'absence, au Canada, d'esprit gallican. Sur ce point, les Canadiens ne sont nullement Français. Ils cherchent la lumière à Rome, et c'est à Rome qu'ils demandent des directives.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Comme le fait remarquer un biographe de Mgr Bourget, « la question des paroisses canoniques n'avait rien de très étonnant. Les tribunaux de Rome ont mission de trancher ces difficultés d'ordre disciplinaire; Monseigneur avait le droit de décréter, et les Messieurs avaient le droit d'appel à Rome. Les opinions qui s'affrontèrent étaient celles d'un saint prélat, d'une part, et, de l'autre, de prêtres éminemment respectables et vertueux, chargés jusque-là et chargés dans la suite de former le jeune clergé de l'évêque de Montréal » (Langevin, *Mgr Ignace Bourget* (Montréal, 1932), 196).

<sup>18</sup> Rumilly, *op. cit.*, 222.

Or, afin de démêler le vrai et le faux, d'apprécier la part d'orthodoxie ou d'exagération des divers groupes, et de pouvoir indiquer la meilleure ligne de conduite, Rome envoyait au Canada, le 24 mai 1877, un délégué apostolique en mission spéciale,<sup>19</sup> Mgr Georges Conroy, évêque d'Ardagh. Il connaissait à fond le régime constitutionnel anglais et il avait instruction de voir si, oui ou non, le libéralisme catholique existait au Canada, et de rétablir l'union dans l'épiscopat. Peut-être eût-il été plus psychologique, vis-à-vis des Canadiens français, de ne pas choisir, pour cette mission, un évêque irlandais. Son attitude permit-elle de le soupçonner de partialité ? Le tact nécessaire ou la fermeté des directives firent-ils défaut ? A tout événement, Mgr Conroy déçut amèrement tout le groupe ultramontain, à commencer par Mgr Laflèche qui en était le chef depuis la retraite de Mgr Bourget en septembre 1876.<sup>20</sup>

Avec tout ce groupe, M. Lussier oppose à Mgr Conroy une résistance qui surprend beaucoup à première vue. A moins d'étudier en détail tout le contexte, on éprouve de l'étonnement, voire du scandale, en constatant, chez un prêtre de cette qualité une telle attitude envers le représentant du Saint-Siège.

Il semble que, de tous les rapports qui lui ont été soumis par les différents groupes, de tous les exposés contradictoires et des nombreux discours qu'il a écoutés, le délégué apostolique ait surtout retenu celui de Wilfrid Laurier. Ce fut à l'occasion d'un grand dîner offert en l'honneur de Mgr Conroy par le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just, à sa résidence de Québec, le 26 juin 1877. La conférence du jeune et brillant chef libéral constituait un véritable manifeste sur le libéralisme politique.

<sup>19</sup> Le Canada n'avait pas encore, à cette époque, de Délégation Apostolique permanente. Celle-ci ne devait être inaugurée qu'en 1899, avec, comme premier titulaire, Mgr Diomedes Falconio, plus tard cardinal.

<sup>20</sup> Mgr Pinsonnault (ancien sulpicien, premier évêque de London, retiré à Montréal, ami dévoué de Mgr Bourget) écrira, le 7 avril 1881, à Mgr Laflèche: « Le délégué Mgr Conroy refusait invariablement d'entendre les conservateurs, amis de Mgr Bourget, tandis qu'il accueillait avec empressement les libéraux de toute nuance. Ce n'est pas étonnant, quand on sait que Mgr Conroy fut désigné, pour cette mission officielle, par le cardinal Cullen, de Dublin, lequel était renseigné par M. Dowd, sulpicien, curé de Saint-Patrice (de Montréal), le grand adversaire de Mgr Bourget » (cité par Rumilly, dans *Mgr Laflèche et son temps*, 159).

« Il est vrai, disait-il, qu'il existe en Europe, en France, en Italie, en Allemagne, une classe d'hommes qui se donnent le titre de libéraux, mais qui n'ont de libéral que le nom, et qui sont les plus dangereux des hommes. Ce ne sont pas des libéraux, ce sont des révolutionnaires . . . Avec ces hommes, nous n'avons rien de commun; mais c'est la tactique de nos adversaires de toujours nous assimiler à eux »<sup>21</sup>.

Or, la thèse de Laurier, qui désormais devait inspirer l'attitude et les directives de Mgr Conroy, (« Notre libéralisme politique n'est pas le libéralisme catholique »), n'impressionna nullement le groupe de Mgr Laflèche. Aux yeux des ultramontains, cette présentation très habile n'exprimait pas une conviction profonde. Ils admettaient qu'il y avait des libéraux sans tendance irrégulière. Mais leur parti, soutenaient-ils, est sujet à caution parce que trop docile à l'esprit des libéraux avancés.

Par ailleurs, à l'occasion de son voyage à Rome, l'année précédente, Mgr Laflèche avait obtenu, en réponse à ses consultations, un Bref hautement laudatif de Pie IX. Il était daté du 28 septembre 1876. Le Souverain Pontife félicitait l'évêque de Trois-Rivières du zèle avec lequel il s'était efforcé « de prémunir le peuple canadien contre les astucieuses erreurs du libéralisme dit catholique . . . qui fournissent une aide très efficace aux ennemis de l'Église, qui enseignent les mêmes erreurs avec plus de développements et d'imprudence, et amènent insensiblement les esprits à partager leurs desseins pervers . . . »<sup>22</sup>. Tous les évêques de la Province de Québec avaient publié ce Bref en novembre de la même année. Chacun l'avait accompagné d'une lettre pastorale. Or, les commentaires et les directives contenus dans le mandement de Mgr Fabre ne le cédaient en rien, sous le rapport de la précision et de la vigueur, à ceux de Mgr Laflèche. « Plus que jamais, écrivait-il en terminant, vous serez en garde contre les funestes erreurs du libéralisme catholique. Vous éviterez de prêter l'oreille aux entretiens et aux discours de ceux qui oseraient encore le propager parmi vous »<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, 131.

<sup>22</sup> *Ibid.*, 114.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 115.

Il est facile de comprendre que, fort de l'approbation du Pape lui-même, le groupe de Mgr Laflèche n'ait pas accepté très facilement les directives de Mgr Conroy.

Au surplus — et c'est le point le plus important à noter — Mgr Conroy avait informé l'évêque de Trois-Rivières qu'il faisait rapport au Saint-Siège, et l'avait invité à envoyer, de son côté, un autre mémoire<sup>24</sup>. C'était au sujet d'un autre problème. Mais cette attitude du délégué apostolique montrait très clairement aux ultramontains que ses directives ne constituaient pas, dans son esprit, une décision définitive, et qu'il leur reconnaissait le droit d'en appeler encore à Rome.

Deux documents révèlent que M. Lussier prit part à cette résistance du groupe ultramontain.

Le 11 octobre 1877, Mgr Conroy avait obtenu de l'épiscopat la signature et la publication d'un nouveau mandement qui reprenait la lettre collective du 22 septembre 1875 ainsi que le Bref papal du 28 septembre 1876, et les interprétait dans le sens de la thèse de Laurier. Quels motifs ou quelles circonstances avaient déterminé Mgr Laflèche et les évêques de son groupe à le signer ?

En tout état de cause, tout le groupe fut consterné de la chose. Et ces évêques, ne pouvant lutter eux-mêmes pour faire retirer ou corriger ce document, suggèrent ou approuvent l'idée d'un mémoire qui doit être signé par leurs prêtres et présenté à Mgr Conroy. « Aux Trois-Rivières, Monsieur le grand vicaire Olivier Caron est à la tête du mouvement, ainsi que monsieur le grand vicaire Langevin, à Rimouski. En ce dernier endroit, le mémoire est signé par presque tout le clergé », affirme l'abbé Joseph Charette à son collègue l'abbé Louis Leduc<sup>25</sup>.

A Montréal, c'est M. Lussier, secrétaire à l'évêché depuis près d'un an, qui est chargé par Mgr Fabre de diriger le mouvement. Le 30 décembre 1877, environ deux mois après la parution du fameux mandement collectif, il écrit à ce même abbé Leduc :

<sup>24</sup> *Ibid.*, 141.

<sup>25</sup> Archives du Collège Sainte-Marie, N° 401, Lettre de l'abbé Joseph Charette (vicaire à Saint-Vincent-de-Paul, Montréal, 1875-1879), datée de Montréal, le 10 juin 1878, à l'abbé Louis Leduc (vicaire à Saint-Vincent-de-Paul, Montréal, 1877-1881).

Mon cher ami,

Je suis chargé par qui vous savez, de vous prier d'envoyer (as soon as possible) une lettre bien tapée sur la grandissime (sic) question. Votre nom ne sera pas connu. Dites tout ce que vous savez de science certaine, surtout pour ce qui concerne l'impression produite par la lettre du 11 octobre, ce que l'on redoute de la mission de Mgr C., et la manière peu habile dont il s'acquitte de sa mission.

Tout cela sera remis sous les yeux de Son Excellence.<sup>26</sup> Monseigneur<sup>27</sup> vous prie de garder le plus grand secret sur tout. Il vous félicite cordialement, et vous dira lui-même, à la prochaine entrevue, toute la joie qu'il éprouve de votre héroïque conduite.

Acceptez, cher ami, etc.

(Signé) P. E. L.<sup>28</sup>

Dans sa missive, citée plus haut, à l'abbé Leduc, l'abbé Charrette ajoutait: « Colaneri<sup>29</sup> écrivait ces jours-ci à M. Lussier de se défier de Mgr Conroy; qu'il était très mécontent contre lui, et qu'il pourrait bien lui jouer de mauvais tours. En effet, Son Excellence doit être passablement indisposée du mouvement qui se fait contre lui dans toute la Province, et il sait que M. Lussier n'y est pas étranger »<sup>30</sup>.

Mais, en toute cette affaire, M. Lussier avait agi, non seulement avec l'approbation de son évêque, mais aussi à sa demande. Mgr Fabre, lui, loin d'être mécontent de son secrétaire à cause de sa démarche du 30 décembre 1877, lui avait donné, trois mois plus tard, de nouvelles preuves non équivoques de sa considération et de son entière confiance en le faisant chanoine, chancelier et vice-gérant<sup>31</sup>.

<sup>26</sup> Mgr Conroy.

<sup>27</sup> Mgr Fabre.

<sup>28</sup> Archives du Collège Sainte-Marie, N° 385.

<sup>29</sup> Prêtre italien venu au Canada avec M. Lussier, en 1871 (*Semaine religieuse de Montréal* (15 jan. 1912), 39).

<sup>30</sup> *Ibid.*, N° 401.

<sup>31</sup> Mgr Conroy mourait subitement, le 5 août suivant, à Terre-neuve, chez un ami à qui il faisait une visite avant de repartir pour Rome.

A quelques semaines d'intervalle, disparaissaient aussi le cardinal Cullen, de Dublin, qui avait recommandé le choix de Mgr Conroy comme

\* \* \*

M. Lussier joue aussi un rôle important, aux côtés de Mgr Bourget, dans la querelle de l'Université Laval.

De quoi s'agit-il ? — Montréal grossit, ses étudiants deviennent de plus en plus nombreux. Les médecins, dès 1843, fondent leur École de Médecine, et Laval refuse de l'affilier. Mgr Bourget s'inquiète de voir ses jeunes gens fréquenter l'université protestante McGill. A plusieurs reprises, il sollicite de Rome la permission de fonder une université catholique à Montréal. Mgr Taschereau, d'abord recteur de Laval, puis archevêque de Québec, s'objecte de toutes ses forces.

A toutes les époques et dans les différents domaines de l'histoire, on constate le même phénomène psychologique : la mère jalouse de la majorité de ses enfants. Parce qu'elle tient à conserver tous ses privilèges, elle refuse de reconnaître les droits de ceux qu'elle a engendrés.

L'histoire du colonialisme est fertile en remous de cette nature. Partout où les humains évoluent, même dans le domaine de l'expansion de l'Église, on voit toujours les mêmes impatiences chez les fondateurs des nouveaux territoires, et, chez ceux qui doivent un jour accepter un démembrement, les mêmes lenteurs, les mêmes craintes, voire le même refus obstiné.

Depuis 1821 jusqu'en 1836, le diocèse de Montréal n'avait été qu'une succursale de Québec, et l'évêque n'était qu'un vicaire général de l'évêque de Québec. Le démembrement de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, la division du diocèse de Trois-Rivières et l'érection de celui de Nicolet, en 1885, se réaliseront dans les mêmes luttes, les mêmes douleurs.

Or, dans la question de l'Université, les médecins de Montréal pouvaient faire valoir l'importance de leur ville, et les étudiants la difficulté d'aller habiter Québec pour y étudier. L'évêque de Montréal, lui, ne considère que l'aspect moral du problème. En 1872, il écrit à Mgr Taschereau : « ... Avant de terminer, il

délégué apostolique, à la Sacrée Congrégation de la Propagande, et le Cardinal Franchi, préfet de cette Congrégation, qui avait rédigé les instructions remises à Mgr Conroy. (Archives du Collège Sainte-Marie, N° 415, Lettre de l'abbé P. Poulin à Mgr Alexandre Taché, Arch. de Saint-Boniface, datée du Sault-au-Récollet (retraite de Mgr Bourget) le 6 novembre 1878).

me reste, Monseigneur, à vous faire observer qu'après tous les essais qui ont été faits, on ne réussira jamais à attirer à Québec les étudiants en droit et en médecine de Montréal. Il s'en suivra qu'ils demeureront affiliés aux universités protestantes et exposés au danger de perdre la foi, sans aucun profit pour l'Université Laval. Une université à Montréal les sauverait sans nuire à Laval qui aura toujours son nombre d'élèves. D'ailleurs, n'y aurait-il pas pour Laval plus de bénédiction à laisser s'établir une institution jugée nécessaire que de s'y opposer au risque de faire un mal incalculable ? »<sup>32</sup>

Une autre raison d'ordre moral déterminait Mgr Bourget à réclamer, pour Montréal, une université catholique et indépendante de Québec. L'enseignement de Laval lui semblait suspect. Plus d'un professeur y aurait, au jugement du groupe ultramontain, soutenu des principes sujets à caution.

La fondation, par l'Université Laval, d'une succursale à Montréal, ne donna aucune satisfaction. Les professeurs de l'École de médecine refusaient de se faire imposer des programmes et des horaires par Québec, et de voir leurs traitements déterminés par d'autres qu'eux-mêmes. Surtout, « les ultramontains redoutaient que l'uniformité de l'enseignement (monopolisé par Laval) ne préparât les voies à une centralisation entre les mains de l'État provincial, à une substitution de l'État au clergé »<sup>33</sup>. L'on était maintenant en 1880. De sa retraite du Sault-au-Récollet, Mgr Bourget était intervenu dans le débat.

C'est à ce stade de la querelle que M. Lussier, curé de Saint-Henri, réunit quelques confrères, et, sur leur avis, sollicite de son évêque la permission de tenir, au palais épiscopal, une assemblée générale du clergé.

Saint-Henri, le 6 juillet 1881

A Sa grandeur Mgr E.-C. Fabre  
évêque de Montréal.

Monseigneur,

Dans une réunion de quelques confrères, qui a eu lieu hier soir, j'ai été chargé de demander à Votre

<sup>32</sup> Rumilly, *op. cit.*, 81.

<sup>33</sup> *Ibid.*, 171.

Grandeur la permission de tenir, au palais épiscopal, une assemblée générale du clergé. Cette assemblée serait convoquée pour jeudi prochain. Le but serait de discuter s'il ne serait pas expédient d'adresser au Pape l'humble supplique à propos de la succursale de Laval à Montréal.

Espérant que Votre Grandeur accueillera favorablement cette demande, je me dis, avec un profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur

P. E. LUSSIER, prêtre, curé <sup>34</sup>

Mgr Fabre n'avait ni la combativité, ni la ténacité de Mgr Bourget, et avait soin de ne mécontenter ni le sentiment montréalais, ni son archevêque. Il reconnut cependant le droit de son clergé de s'adresser au Pape. C'est pourquoi, il répondit, le même jour : « Je n'ai aucune objection à ce que vous réunissiez le clergé au palais épiscopal pour la rédaction d'une supplique au Saint-Père. » <sup>35</sup>

L'assemblée, qui a lieu à l'évêché le 14 juillet, réunit l'immense majorité du clergé de Montréal. M. Lussier communique les documents qui établissent l'approbation de l'évêque. Et l'on forme un comité, dont M. Tassé est élu président, et M. Lussier, secrétaire. Celui-ci donne lecture d'un projet de supplique au Souverain Pontife pour le « prier de n'accorder, pour le moment, du moins, aucun indult permettant à l'Université Laval de multiplier ses chaires d'enseignement dans la Province » ; le président demande si l'assemblée juge opportun d'envoyer cette supplique. Tous se prononcent affirmativement. Et l'on décide, en tout premier lieu, d'ajouter, à la première ligne de cette supplique, les mots : « Du consentement de Monseigneur notre évêque ». Il est, de plus, résolu à l'unanimité :

1 — Que l'on exprime à Mgr Lafleche, évêque de Trois-Rivières, que c'est le vœu unanime et le désir ardent de cette

<sup>34</sup> Archives du Collège Sainte-Marie, N° 1190.

<sup>35</sup> *Ibid.*

assemblée que Sa Grandeur parte pour Rome le plus prochainement possible <sup>36</sup>.

2 — Que M. A. Dumesnil soit le délégué du clergé de Montréal pour soutenir, en cour de Rome, l'opposition à l'établissement de l'Université Laval à Montréal.

3 — Que l'on fasse connaître à M. J.-L. Beaudry, maire de la ville de Montréal, que c'est le vœu unanime de l'assemblée que Son Honneur aille à Londres pour soutenir et défendre les droits de Montréal dans la question de l'Université Laval.

4 — Qu'un comité soit nommé aux fins de choisir un ou plusieurs délégués pour soutenir les intérêts du clergé de Montréal dans la position que lui fait la loi passée dans la dernière session à propos de Laval; de préparer, s'il est besoin, un mémoire pour appuyer la supplique au Souverain Pontife; de recueillir les souscriptions; de s'entendre avec les Messieurs du comité laïque; d'écrire à M. le maire Beaudry et à M. le docteur Trudel, pour engager le premier à aller à Londres, et le second à Rome; de faire, enfin, tout ce qu'il croira utile pour le succès de la présente démarche. Qu'enfin ce comité ait le pouvoir de s'adjoindre autant d'autres membres ecclésiastiques qu'il jugera bon <sup>37</sup>.

On ouvre une souscription. Séance tenante, 55 prêtres s'inscrivent et versent le montant de \$1,685.00. Toutes les autres souscriptions devront être adressées à M. P.-E. Lussier, curé de Saint-Henri de Montréal.

Quant à la supplique, elle devait recueillir plus de 182 signatures de prêtres, soit la très grande majorité du clergé séculier du diocèse de Montréal,<sup>38</sup> exprimant ainsi leur hostilité au monopole universitaire de Laval.

Le texte de cette supplique, rédigé par M. Lussier et imprimé sur papier fort de grand format, est remarquable par le style à la fois littéraire et juridique.

<sup>36</sup> En fait, ce sera Mgr Bourget lui-même, âgé de 82 ans, qui, accompagné des abbés Amédée Dumesnil et Edmond Moreau et du docteur E.-H. Trudel, président de l'École de Médecine, ira porter cette importante requête à Sa Sainteté Léon XIII.

<sup>37</sup> Arch. du Coll. Ste-Marie.

<sup>38</sup> Dix ans plus tôt, en 1871, il y avait, dans le diocèse de Montréal, environ 190 prêtres, dont 119 curés. Langevin, *Mgr Bourget* (Montréal, 1932), 252.

Mais ce qui frappe encore davantage, c'est, d'une part, l'estime et la confiance que tout le clergé de Montréal porte à M. Lussier, et, d'autre part, le souci de ce chef de file de ne rien faire qu'avec l'approbation de son évêque.

\* \* \*

Dans cette affaire de l'Université Laval, comme dans les autres luttes, l'attitude de M. Lussier témoigne d'une admirable discipline.

La vigueur du caractère n'a pas disparu. Mais ce caractère est parfaitement maîtrisé et contenu par l'esprit de soumission sans lequel le serviteur le plus fougueux ne peut pas être un bon serviteur.

Chez M. Lussier, le zèle des âmes est dirigé par le zèle le plus pur de la Sainte Église de Dieu. *Vir obediens loquetur victoriam*<sup>39</sup>.

Abbé PIERRE-EUCHER THÉORÊT,  
*docteur en théologie.*

---

<sup>39</sup> *Prov.* XXI, 28.